SNU*ipp* - FSU

carte scolaire rentrée 2007

enquête carte scolaire : mode d'emploi :

Vous avez demandé une ouverture sans l'obtenir ou subi une fermeture en février :

- Toute école avant demandé une ouverture en février sans obtenir satisfaction nécessite pour nous un second renvoi d'enquête syndicale tout début septembre si la situation le justifie..
- En cas de fermeture en février jugée abusive, remplissez à nouveau l'enquête en nous signalant le cas échéant les éléments nouveaux depuis février. Il est préférable d'attendre la prérentrée pour le faire, pour connaître les évènements les plus récents.

Vous n'avez rien demandé en février mais la situation a évolué :

- Les nouveaux cas qui se découvrent en fin d'année ou lors de la prérentrée doivent nous parvenir à la rentrée. Remplissez cette enquête (attention: nous ne la réexpédions pas en septembre)

Pour tous...

- Complétez l'enquête de manière exhaustive, c'est indispensable pour nous ! Surtout pour les maternelles notamment en ce qui concerne le passif et l'actuelle scolarisation des « 2 ans ». Cela évite aussi de vous déranger trop longtemps au téléphone…

Vos délégués en CTPD et CDEN

Réclamer une ouverture en septembre :

- Faites le point en juin. Si vos effectifs le justifient déjà, remplissez l'enquête et faites votre demande d'ouverture dès maintenant à l'IEN.
- Sinon, faites le point le soir de la prérentrée et le soir du 1er jour d'école. Si la situation l'exige, convoquez par téléphone une réunion extraordinaire et rapide du Conseil d'École pour informer tout le monde et définir « qui fait quoi» (en termes d'interventions) . **Attention : les réunions du CTPD et du CDEN ont lieu le surlendemain de la rentrée.**
- Constituez un dossier argumenté : effectifs, constructions ou installations nouvelles, locaux disponibles pour l'ouverture (mieux vaut un papier officiel, du Maire ou de la mairie...), etc... La mairie a son rôle à jouer...
- Envoi du dossier à l'IA, via l'IEN par fax ou mèl, et au SNUipp par les mêmes voies.
- Engager le cas échéant toutes formes d'actions avec les parents, les élus. Ne pas hésiter à prévenir la presse.

LE SNUipp revendique :

- 25 par classe partout
- 20 en ZEP
- 15 en section « de 2 ans »

Les seuils d'ouverture selon l'IA :

Le mouvement de grève de début 2000 a permis d'abaisser les seuils d'ouverture. Cependant, ces seuils ne sont qu'indicatifs et l'IA n'est pas tenu de les respecter, notamment en septembre (réajustements de rentrée).

MATERNELLE :

Seuil unique d'ouverture (hors ZEP) dès que la moyenne de l'école atteint **28**

ELEMENTAIRE :

- **En ZEP :** ouverture dès que la moyenne de l'école **dépasse 24**
- **Hors ZEP :**

- Écoles de 1 à 3 classes : ouverture dès que la moyenne de l'école **dépasse 25**
- Écoles de 4 et 5 classes : ouverture dès que la moyenne de l'école **dépasse 25,5**
- Écoles de 6 classes et plus: ouverture dès que la moyenne de l'école **dépasse 26,5**
- RPI : pas de seuils définis mais attention : l'Administration a tendance à globaliser les effectifs, ce qu'elle n'a pas le droit de faire : chaque école d'un RPI est **indépendante** (la preuve : elles ont chacune un directeur…). Pour nous, les seuils définis ci-dessus doivent aussi s'appliquer dans les RPI.